



L'Indépendant, 19/02/24

## **Concertations publiques : l'une se termine, l'autre débute**

Concernant la ZAC Sarrat del Poujal, l'ensemble des informations est toujours disponible sur le site internet de la mairie, [www.mairie.lesangles.com](http://www.mairie.lesangles.com). Attention, la concertation sera clôturée le vendredi 23 février à 17 h 30, d'ici là l'adresse mail dédiée [a.paino@les-angles.fr](mailto:a.paino@les-angles.fr), le dossier papier consultable à la mairie (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) et toute la semaine à l'office de tourisme aux horaires d'ouverture sont à la disposition de la population pour s'exprimer sur le sujet.

Par ailleurs, la commune souhaite consulter la population afin qu'elle participe à l'identification des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Cette concertation lancée le 13 février dernier se conclura le jeudi 14 mars. La population peut écrire sur le registre disponible à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture habituels ou trouver des informations sur le site internet de la mairie. Les remarques et observations reçues par courriel sur cette même période à l'adresse [contact@les-angles.fr](mailto:contact@les-angles.fr) seront également consignées dans le cadre de la concertation. De plus, si vous êtes habitant de la commune ou toute personne intéressée, il est possible de participer en répondant à la consultation sur la plateforme de participation citoyenne de la communauté de communes Pyrénées Catalanes. Un lien général d'information sur la planification écologique prévue par la loi Aper du 10 mars 2023,

[www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnee](http://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnee)